

Centre de santé et de services sociaux  
de la Montagne

Centre affilié universitaire

## Mémoire sur le Programme Particulier d'Urbanisation (PPU) des grands jardins

Secteur Centre-Ouest du Centre-ville de Montréal

Présenté par le CSSS de la Montagne  
à l'Office de consultation public

le 20 avril 2011

Centre de santé et de services sociaux

DE LA MONTAGNE



## Présentation du CSSS

Le présent mémoire est présenté par le CSSS de la Montagne, à titre d'établissement de santé et de services sociaux responsable de desservir la portion ouest de l'arrondissement Ville-Marie, à Montréal.

Le CSSS de la Montagne est composé du CLSC de Côte-des-Neiges, du CLSC Métro et du CLSC de Parc-Extension. Détenteur du statut de Centre affilié universitaire depuis 1998, le CSSS s'engage à tendre vers l'excellence en matière de soins et services, d'enseignement, de recherche et de formation en fonction des caractéristiques populationnelles du territoire qu'il dessert. Innovation, adaptation, connaissance et diffusion sont des concepts auxquels il tente de donner un sens pratique.

**Le CSSS a pour mission d'améliorer la santé et le bien-être de la population de son territoire.** Riche de la diversité des forces de la communauté et de son personnel, sa raison d'être s'appuie sur la **responsabilité populationnelle** qui lui est dévolue par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*. Les grandes lignes de ses responsabilités auprès de la population se définissent ainsi :

- Connaître et prendre en charge l'état de santé et de bien-être de sa population
- Coordonner et gérer l'utilisation des services mis à la disposition de sa population
- Gérer de façon optimale la gamme de services offerts
- Définir un projet clinique et organisationnel pour son territoire
- Soutenir la réalisation de sa mission d'intervention par l'intégration d'une mission universitaire d'enseignement et de recherche
- Informer et consulter sa population afin de l'impliquer dans la définition et l'organisation des services et mesurer sa satisfaction

Le CSSS développe et anime ainsi le réseau local de santé et de services sociaux du territoire incluant le quartier Centre-Ouest afin **d'amener les différents acteurs à partager collectivement la responsabilité** de rendre accessible les services les plus complets possibles à notre population, d'assurer la prise en charge et l'accompagnement des personnes dans le système de santé et d'améliorer la complémentarité facilitant leur cheminement entre les niveaux de services.

### **Le mémoire se divise plus spécifiquement en deux (2) parties complémentaires**

**Partie I :** La vision du CSSS et sa lecture des enjeux du quartier Centre-Ouest, ainsi que ses commentaires sur le PPU des Grands Jardins tel que présenté dans sa version préliminaire

**Partie II :** L'approche du CSSS, axée sur la santé préventive et le développement d'un *Village Santé* dans le quartier Centre-Ouest

## **PARTIE 1 Vision, enjeux du quartier et commentaires sur le PPU**

Les commentaires et recommandations formulés dans la présente section se limitent aux aspects du projet d'urbanisme qui concernent directement la mission du CSSS. Ils sont basés sur les connaissances et les expertises que nous possédons en matière de santé communautaire et visent particulièrement l'atteinte d'impacts positifs sur la santé des résidents du quartier Centre-Ouest.

Il est à souligner que plusieurs de nos observations et recommandations appuient les propositions contenues au Programme Particulier d'Urbanisme soumis à la consultation. Nous souhaitons cependant vous faire part de notre intérêt pour certains enjeux soulevés par le PPU et insister sur l'importance de concrétiser les recommandations formulées. Certaines améliorations proposées par le PPU (telles que l'accès ouvert aux grands jardins institutionnels du secteur) sont en effet discutées depuis nombres d'années, sans que des actions concrètes aient encore été posées. Les recommandations ne doivent pas rester pas à l'état de projet ; il est nécessaire que ce PPU soit mis en œuvre afin de répondre aux besoins des résidents du quartier.

Les commentaires suivants touchent principalement **la qualité des milieux de vie** des résidents du secteur, sujet correspondant à la section 3.2 du PPU.

### **1) Mettre en valeur les paysages urbains du quartier**

#### L'aménagement du Square Cabot.

Le CSSS de la Montagne intervient occasionnellement auprès des populations qui utilisent les espaces du Square Cabot pour des problématiques de toxicomanie et d'itinérance ainsi que pour soutenir l'organisation d'activités sociales et culturelles. Ces interventions se font en concertation avec les organismes communautaires et institutionnels du quartier. Ces expériences ont démontré l'importance de la réalisation d'activités régulières auprès des personnes qui fréquentent le square pour obtenir des bénéfices sur leurs habitudes de vie. L'aménagement du square Cabot prévu au PPU doit tenir compte des avantages de ces activités pour les personnes concernées et en favoriser le maintien.

L'aménagement du square présente également un défi d'harmonisation avec les préoccupations, besoins et intérêts distincts des secteurs résidentiels, institutionnels et des services de transport. L'aménagement retenu devra refléter la préoccupation de l'arrondissement de concilier ces différences et d'allier du mieux possible le transport actif, le transport commun et la définition d'espaces verts adéquats.

#### **Recommandations**

- Élargir le Square Cabot afin de réunir un ensemble de petits parcs comme la Place Henri-Dunant et le Parc Toe-Blake, afin de réduire la circulation dans ce secteur et d'augmenter la superficie d'espaces verts accessibles aux résidents.
- Planifier un aménagement propre à assurer la tenue d'événements et activités sociales et culturelles, principalement durant la période estivale.

## **2) Améliorer l'offre d'espaces verts en misant sur l'accès public aux grands jardins institutionnels**

La santé d'une population est en partie déterminée par la qualité de son milieu de vie. Il va sans dire que la place occupée par les espaces verts dans le quartier Centre-Ouest est insuffisante, voire inexistante. La proximité du Parc du Mont-Royal ne peut répondre seule aux besoins de la population, qui devrait accéder à des espaces verts plus nombreux à des fins récréatives. L'aménagement de petits parcs visant à procurer des lieux de détente aux résidents de tout âge et des aires de jeux et de loisirs aux familles sont nécessaires au maintien et à l'amélioration de la santé et du bien-être des résidents du secteur. Il est à noter que la proximité de la Montagne n'assure pas pour autant une facilité d'accès pour la population du Centre-ville, notamment en raison de la pente abrupte à monter, particulièrement pour les personnes âgées et les familles avec jeunes enfants.

Comme les espaces verts du secteur se situent à 80 % sur des propriétés privées, leur accessibilité fait défaut. Ceux-ci appartenant tous à des institutions religieuses ou d'enseignement, la conciliation des vocations, des besoins et des intérêts de chacun dans l'établissement d'un partenariat pour permettre leur accessibilité requiert des compromis de part et d'autres et représente un défi.

Notons que la contribution financière de l'arrondissement au Parc Toe Blake pour participer au développement des activités récréatives des enfants est grandement appréciée et que nous encourageons de telles initiatives de l'arrondissement dans les futurs espaces verts accessibles à la population.

### **Recommandations**

- Que la ville de Montréal entreprenne des négociations en vue de conclure des ententes qui garantissent l'accès à ces espaces verts. Nous sommes conscients que ces espaces verts sont dans l'environnement immédiat d'édifices dont la vocation et les objectifs diffèrent de ceux de l'arrondissement. Ces ententes devraient comprendre des mesures qui tiennent compte des besoins des établissements propriétaires (ex : préoccupation de sécurité) quant à l'accessibilité à leurs espaces verts.
- Que la ville de Montréal dote ces espaces verts rendus accessibles aux résidents d'équipements ayant pour fonction d'accroître la qualité des milieux de vie. Nous sommes d'avis que l'installation d'équipements récréatifs doit être priorisée. Nous rappelons que ce secteur de l'arrondissement ne possède aucune balançoire ni module récréatif destinés aux enfants alors que tous les quartiers de Montréal bénéficient de ce type d'équipement pour les familles qui veulent jouer avec leurs enfants à l'extérieur de leur logis.

## **3) Consolider le caractère résidentiel du quartier en améliorant la qualité de l'habitat et des services communautaires**

Pour faire un bref rappel du développement domiciliaire du secteur Centre-Ouest, de 1871 à 1948, le quartier du Domaine de la Montagne a connu un développement domiciliaire ordonné et encadré par des règles imposées par les Sulpiciens. L'obligation des acheteurs

de lots de construire un certain type de maison, de clôturer et d'instaurer un aménagement paysager assurait à la communauté un environnement vert, sécuritaire et homogène. Plusieurs bâtiments de style victorien ont ainsi été érigés dans le quartier. Par la suite, en 1948, la ville de Montréal a autorisé la construction d'édifices en hauteur (qui occupent moins d'espaces mais contiennent plus de logements) et la destruction des maisons victoriennes en place, ce qui a eu comme conséquence une diminution des bâtiments de densité plus faible. C'est le début de l'époque des tours d'habitation, que l'on connaît encore aujourd'hui.

Le quartier est ainsi composé majoritairement de logements qui sont situés dans des tours d'habitation. La population s'est par le fait même diversifiée et les besoins en logements aussi. Une certaine mixité sociale s'est développée dans le secteur au fil des ans. Cette mixité, essentielle au développement d'un tissu social visant l'équilibre entre les personnes de faible revenu et de revenu plus aisé, se trouve en péril du fait de l'explosion des coûts de construction et de la valeur foncière. Plusieurs ménages à faible ou modeste revenu quittent le quartier, accentuant par le fait même l'écart entre quartiers riches et pauvres, marginalisant ceux qui restent, avec les conséquences indésirables que cela entraînent pour les personnes et le quartier dans son ensemble.

Le PPU qui sera adopté doit énoncer des propositions pour assurer l'accès à des logements abordables et communautaires et préserver la mixité sociale. La difficulté d'y construire des logements à faible coût ne peut être un prétexte à éluder ce besoin essentiel au développement du quartier. Nous croyons que la ville détient des leviers pour assumer une partie des logements abordables et que des actions doivent être entreprises en ce sens.

### **Recommandations**

- Que les mesures du PPU visent la préservation de la mixité sociale et le développement d'une offre de logements sociaux, communautaires et abordables pour la population à faible et modeste revenu du quartier. La production d'une telle offre de logements revêt une importance capitale pour la qualité de vie des résidents à faible et modeste revenu du quartier.
- En collaboration avec des organismes tels que la FOHM (Fédération des organismes en habitation de Montréal), nous recommandons la construction d'unités d'hébergement de type maison de chambres avec soutien communautaire pour une clientèle au prise avec une situation d'itinérance. Certains d'entre eux ils y résident déjà, mais dans des conditions déplorables. Ces personnes, souvent instables mentalement éprouvent des difficultés à vivre dans un logement de manière autonome. La formule maison de chambres avec soutien communautaire constitue une solution reconnue dans ces situations. Le soutien communautaire offert devra être concerté entre l'arrondissement, le CSSS de la Montagne, les organismes communautaires et la sécurité publique afin d'être adapté aux besoins et préoccupations des locataires et résidents du secteur.
- Privilégier le domaine des Pères Franciscains et le domaine des Petites Sœurs des Pauvres pour le développement résidentiel mixte et y inclure 30 % de logements communautaires (Coopératives d'habitation et OBNL pour clientèles spécifiques).

#### 4) Salubrité des logements

Le PPU fait état du problème des logements vétustes et de l'insalubrité de certains d'entre eux. On y mentionne également l'importance d'inciter les propriétaires de conformer leurs bâtiments aux normes réglementaires établies. Nous connaissons tous l'impact négatif de l'insalubrité des logements sur la santé des résidents, principalement sur celle des jeunes enfants, des personnes âgées et des personnes vivant avec des problèmes de santé mentale. Le problème de moisissures que connaissent plusieurs logements du quartier entraîne une surconsommation de services de santé. Le PPU parle d'un programme pour inciter les propriétaires à amorcer un cycle de rénovation du parc de logements locatifs. En vertu de l'importance des problèmes de santé encourus par l'insalubrité des logements, nous sommes d'avis que le programme adopté devrait prévoir des mesures coercitives, ou du moins contraignantes, en complément aux mesures incitatives. Les mesures mises en place devraient de plus éviter d'entraîner une augmentation de coût, que les locataires auraient à assumer ultérieurement.

##### **Recommandations**

- Intensifier le programme d'inspection des immeubles de l'arrondissement, en s'assurant de la conformité des logements aux normes établies et de la salubrité des logements.
- Assurer l'accès à un programme de rénovation des immeubles locatifs pour les propriétaires, assortis de mesures encadrant les rénovations. Celles-ci doivent notamment éviter l'augmentation du coût des loyers, qui sont parmi les plus élevés à Montréal.

#### 5) Implanter une stratégie locale de développement durable

##### Mesures pour sécuriser les modes de transports actifs

Dans le quartier Centre-Ouest, moins d'un résident sur cinq se rend à son travail en automobile. En fait, il s'agit d'environ mille automobilistes qui se rendent à leur travail avec ce mode de transport. Si nous y ajoutons les étudiants, les retraités et les personnes qui ne travaillent pas, nous constatons que très peu de résidents utilisent ou possèdent une automobile. Nous reconnaissons que le centre-ville est fréquenté par une multitude d'automobilistes qui résident à l'extérieur du quartier. Nous devons toutefois rendre le quartier sécuritaire et agréable pour ceux et celles qui décident d'y circuler à pied ou en vélo.

##### **Recommandation**

- Que l'arrondissement développe des mesures d'apaisement de la circulation et que les interventions requises soient réalisées en ce sens tel, que le marquage systématique et continu de la chaussée. Les actions nécessaires doivent de plus être appliquées pour assurer le respect du marquage.

## Quartier 21

Le CSSS de la Montagne soutient activement le projet du Quartier 21 de l'Éco-Quartier Peter McGill en offrant des locaux gratuits aux employés du projet et en participant à son Comité des partenaires.

Nous appuyons entièrement ce genre d'initiative et nous considérons que plusieurs des activités réalisées par le Quartier 21 ne devraient pas se limiter au quadrilatère bénéficiant de l'expérience actuelle. Plusieurs ruelles et terrains vacants pourraient et devraient profiter des interventions du Quartier 21, notamment des activités de verdissement et d'agriculture urbaine initiées par le projet.

Les îlots de chaleur couvrent de plus une bonne partie du quartier ciblé par le PPU. Il existe dans le centre-ville de Montréal plusieurs terrains de stationnement détenant ou non des permis légaux d'exploitation. En plus d'encourager la circulation automobile, ces stationnements constituent des îlots de chaleur qui mettent à risque la santé et la vie des résidents du quartier.

### **Recommandation**

- Réduire les espaces de stationnement et transformer ces espaces en parcs de verdure ou en terrains destinés à la construction d'immeubles résidentiels dont le toit serait couvert par la végétation ou par une pellicule blanche visant à réduire la chaleur. Des mesures d'expropriation devraient aussi être envisagées dans les cas appropriés, afin de convertir le plus de terrains de stationnement possibles et de diminuer les îlots de chaleur dans le quartier.

## **6) Liens avec le territoire contigu au PPU**

Sans en formuler de recommandation, nous croyons important de mentionner que le PPU proposé aurait avantage à élargir son périmètre d'action, notamment à l'îlot Overdale, un pâté de maisons détruit il y a plus de 25 ans et situé au sud du boulevard René-Lévesque et à l'ouest de la rue Guy. Localisé tout juste à l'extérieur des limites désignées pour le PPU, ce petit secteur laissé à l'abandon depuis un quart de siècle devrait faire l'objet d'une intervention de la ville afin d'imposer aux propriétaires une transformation de l'îlot en développement résidentiel.

## **PARTIE II Une approche axée sur la santé préventive et le développement d'un *Village Santé* dans le quartier Centre-Ouest**

Cette section traite plus spécifiquement de l'approche préventive déployée par le CSSS dans la conception de ses services et de ses projets. Elle traite également de la possibilité de développer un projet particulier visant le regroupement des expertises de santé en un lieu commun dans le secteur Centre-Ouest. Finalement, elle aborde les liens de partenariats nécessaires entre les différents acteurs impliqués pour assurer l'atteinte des objectifs visés par le PPU et des projets qui y sont associés.

## Approche préventive du CSSS de la Montagne

Comme mentionné précédemment, le CSSS s'intéresse principalement au PPU des grands jardins dans une perspective de santé pour les résidants du secteur Centre-Ouest. En tant que dispensateur de services de première ligne, le CSSS souscrit au concept de santé dans son sens large, qui englobe tant la santé physique et le bien-être des personnes que leurs habitudes et conditions de vie, leur environnement, leur vie sociale et de quartier. Cette vision implique nécessairement le développement d'initiatives et la mise en œuvre de projets concrets propres à susciter la mobilisation des personnes dans leur communauté, à soutenir la mise en commun de leurs forces et de leurs expériences et surtout à accorder une grande importance à la promotion et la prévention de la santé.

Cette emphase sur la promotion de la santé et sur une vision communautaire des soins et services signifie des agissements sur **les déterminants sociaux de la santé**. La littérature fait état des nombreux déterminants qui peuvent avoir une incidence sur la santé des personnes et de la population. Outre le logement, l'environnement physique et le transport abordés dans la Partie I du présent mémoire, le CSSS se préoccupe que le PPU agisse sur les habitudes de vie des résidants du secteur, ainsi que sur leur environnement social et communautaire, qui nécessite un grand développement au centre-ville.

### Les habitudes de vie

Il est reconnu que l'accès à des installations publiques de proximité favorisant la pratique d'activités physiques (sports et loisirs) et que l'accessibilité à des aliments frais de qualité dans le milieu de vie a une influence direct sur l'état de santé des personnes et des collectivités. Inversement, leur absence agit comme facteurs de risque et augmentent les problèmes de santé physique et de santé mentale des personnes. Cela entraîne également un effet négatif sur le développement physique et psychologique des enfants et des familles et génère une consommation accrue de services de santé.

#### Recommandations

- Développer l'infrastructure et les installations publiques destinées à la pratique d'activités physique dans le secteur Centre-Ouest.
- Assurer le développement de commerces permettant l'accès abordable à des fruits et légumes frais ainsi qu'à d'autres denrées alimentaires de qualité.

### Environnement social et communautaire

L'environnement social de l'ouest du centre-ville est notamment caractérisé par l'absence de point de ralliement communautaire. La population du quartier vit notamment dans une situation d'isolement marquée, par rapport à la population de Montréal en général. En effet, plus de 53,8 % de la population âgée de 65 ans et plus résidant dans le secteur Centre-Ouest vit seule, comparativement à 35,6% pour Montréal. L'écart est encore plus marqué lorsque nous tenons compte de la population totale de ce même secteur, dont le taux de personnes vivant seules en ménage privé est de 35,3%, comparativement à 17,5 % pour Montréal. En 2009, 5,1 % de la

population du quartier vit d'aide-sociale soit 2 013 personnes. De ce nombre, 87 % vivent seules.

La structure visant l'établissement d'un réseau de soutien, d'un sentiment d'appartenance à la communauté et d'un milieu de socialisation propre au maintien et à l'amélioration de la santé doit prioritairement être développée. Des efforts importants doivent être consentis afin d'offrir aux résidants l'accès aux services communautaires disponibles dans tous les autres quartiers de Montréal. En addition aux parcs et aires de jeux dont nous avons traité précédemment, l'environnement social du secteur doit nécessairement inclure un centre communautaire et des garderies pouvant accommoder les familles du quartier afin d'assurer le cadre nécessaire à la stabilité et au développement de la collectivité. Le quartier devrait aussi bénéficier d'un jardin communautaire accessible aux résidants.

### **Recommandation**

- Inclure au PPU le développement et la mise en œuvre d'un centre communautaire, d'un jardin communautaire et de garderies à l'usage des résidants.

### **Regroupement des expertises et création d'un Village Santé**

L'implantation d'un réseau local de services sur le territoire dans lequel s'insère le secteur Centre-Ouest pose pour le CSSS un enjeu spécifique lié au nombre et la grande diversité d'acteurs impliqués dans sa mise en œuvre. La coordination des services dans un milieu qui compte un grand nombre d'établissements généraux, spécialisés et surspécialisés (dont 4 centres hospitaliers universitaires), de nombreux cabinets privés de médecins, un nombre important d'organismes et de pharmacies communautaires, des partenaires de divers secteurs tels l'éducation, le travail, le loisir ou encore de la justice, constitue une démarche complexe qui requiert une communication et une concertation soutenue.

Étant dispensateur de services de première ligne, le CSSS doit relever un défi de taille pour réaliser son objectif de rassembler et de concerter les différents acteurs qui dispensent des soins et services de toute nature à la population. Ce défi requiert le recours à **l'innovation et la créativité** afin de favoriser le décroisement intraétablissement, interétablissement et intersectoriel qui constitue la voie à emprunter pour rendre accessibles les services de santé continus et de qualité que la population est en droit de recevoir.

C'est dans cette perspective d'intégration et de partage des expertises que le CSSS soumet l'idée de regrouper les services communautaires, les services de 1<sup>e</sup> ligne et certains services spécialisés de 2<sup>e</sup> ligne pour enfants en un lieu physique commun, soit dans l'actuel site de l'Hôpital de Montréal pour enfants. Encore au stade d'idée innovante, le projet impliquerait la conservation de la vocation santé des locaux de l'Hôpital pour abriter les services du CLSC Métro (qui y déménagerait ses locaux), le maintien de certains services spécialisés de 2<sup>e</sup> ligne présentement offerts par l'Hôpital de Montréal pour enfants et l'intégration de services communautaires présentement inexistantes ou disséminés dans le quartier.

Les installations de l'Hôpital et les rénovations qui y ont été réalisées ces dernières années bénéficieraient notamment à la dispensation de services de sans rendez-vous de 1<sup>e</sup> ligne, de

services de radiologie, de chirurgies mineures, de services de pédiatrie de 2<sup>e</sup> ligne de nature non complexe et de médecine adolescente. Les locaux de l'hôpital pourraient également héberger un centre communautaire à l'usage des résidents, une garderie accessible aux familles du quartier et d'autres ressources communautaires correspondant aux besoins de la collectivité. Une portion du site pourrait de plus être convertie en espaces verts tels qu'en jardins communautaires pour les habitants du quartier. La possibilité d'inclure du logement abordable sur les lieux pourrait également être envisagée.

Un projet de ce genre permettrait une multitude de possibilités, telles que le développement de services sages-femmes dans le cadre d'une Maison de naissance, qui constituerait un lieu privilégié de collaborations entre médecins obstétriciens, sages-femmes et autres professionnels de la santé et des services sociaux. Des projets avec les personnes âgées, les jeunes et leurs familles pourraient également être développés dans le cadre d'une approche intergénérationnelle.

L'aspect innovant et extrêmement intéressant de l'idée avancée est le regroupement en un même lieu de services de santé, de services sociaux et de services communautaires afin de créer une dynamique propice à changer la pensée et l'approche quant à la notion de santé. Le but d'un tel regroupement ne serait pas de regrouper une panoplie de services indépendants l'un de l'autre accessibles en un même lieu, mais de coordonner l'ensemble dans le souci d'en faire un milieu où la **santé des personnes** est mise de l'avant. Le concept proposé implique un changement de pensée, un virage conceptuel où les personnes qui utilisent la variété de services offerts le font d'abord et avant tout pour maintenir et améliorer **leur santé** dans ses aspects physiques, sociaux, communautaires et culturels.

Les différentes expertises regroupées en ce lieu constitueraient un milieu d'une grande richesse pour servir de centre de formation académique et former une relève médicale et professionnelle particulièrement compétente en contexte d'intervention communautaire. Les équipements disponibles permettraient de plus de pratiquer des activités de télémédecine bénéficiant à tous les résidents.

Bien qu'encore à l'état d'ébauche et n'ayant pas encore été validé auprès de nos partenaires, un projet de ce type constituerait une innovation créant un renforcement important des services de 1<sup>e</sup> ligne, une occasion extraordinaire de centrer les soins et services pertinents sur les besoins des personnes et de leur famille, l'occasion de créer une sorte de *Village Santé* propre à améliorer la santé, à enrichir le milieu de vie des résidents et à participer à la revitalisation du quartier.

### Recommandation

- Que le PPU étudie la possibilité de développer un projet du type *Village-Santé* dans le secteur Centre-Ouest, en maximisant les infrastructures déjà en place et laissées vacantes par le déménagement des activités de l'Hôpital de Montréal pour enfants dans de nouveaux locaux.

## **Les conditions incontournables à la réalisation d'un projet du type *Village Santé***

Avant de développer davantage les possibilités qu'offre un regroupement d'expertises (*Village-Santé*) tel que celui présenté dans le présent document, certaines conditions doivent être réunies. Il est ainsi indispensable, avant d'aller plus avant, de valider les intérêts et volontés nécessaires à son approbation et à sa mise en œuvre :

- Une volonté politique de soutenir le projet doit être explicitement manifestée
- Un assentiment des partenaires doit être obtenu afin d'amorcer un travail collectif visant l'amélioration de la santé des personnes
- Un leadership impliqué et mobilisant doit être assumé

## **Le partenariat**

Le partenariat et la coordination des actions concertées avec les principaux acteurs impliqués dans l'actualisation du PPU et des projets qui y sont associés revêtent une importance primordiale pour assurer la concrétisation du programme d'urbanisation proposé. La grande diversité de vocation et d'intérêts en cause (arrondissement, secteur immobilier, congrégations religieuses, secteur de la santé, policier, communautaire, résidants, etc.) requiert un leadership et une démarche rigoureusement suivie pour implanter les changements souhaités.

Nous sommes d'avis que la structure de mise en œuvre du programme doit faire l'objet d'une diffusion publique et qu'une participation continue et régulière des résidants du secteur Centre-Ouest au processus d'actualisation du PPU doit être assurée.

Le CSSS de la Montagne possède les capacités et l'intérêt d'assumer le leadership nécessaire au développement d'un projet du type *Village Santé*, en collaboration avec les partenaires hospitaliers, communautaires et d'autres secteurs. Nous considérons essentiel d'obtenir leur opinion, de valider leur intérêt et d'intégrer leurs considérations pour enrichir l'idée de projet soumise, pour le meilleur intérêt et le bénéfice de la population.